



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2019 – CONCERNANT LA SÉCURITÉ
INCENDIE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 03-2019, concernant la sécurité incendie a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	16 janvier 2019
Adoption du règlement	12 mars 2019
Avis public d'adoption du règlement	13 mars 2019

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 13 mars 2019.

Sylvie Gosselin, MBA - DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 13 mars 2019.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 13 mars 2019.

Sylvie Gosselin, MBA – DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière